



AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DE LA GESTION DES PÊCHES : DEVENEZ MEMBRE DU GROUPE MULTIPARTITE NATIONAL (GMN) DE LA FITI DE VOTRE PAYS

POURQUOI UN GMN EST-IL ESSENTIEL POUR LA TRANSPARENCE DES PÊCHES ?

La gestion durable des pêches est complexe et nécessite un équilibre entre les besoins économiques, environnementaux et sociaux. Aucun acteur ne peut y parvenir seul ; un partenariat collaboratif, impliquant de multiples acteurs, est nécessaire. C'est pourquoi chaque pays mettant en œuvre l'Initiative pour la Transparence des Pêches (Fisheries Transparency Initiative -FITI) doit faire appel à un Groupe multipartite national (GMN) dédié.

QUI FAIT PARTIE DU GMN ?



QUI PEUT DEVENIR MEMBRE DU GMN ?

En général, seules les organisations dûment qualifiées peuvent devenir membres d'un GMN de la FITI, et non des particuliers.

COMMENT LES MEMBRES DU GMN SONT-ILS ÉLUS ?

Bien que le Gouvernement (par le biais du ministère de tutelle de la FITI) puisse nommer ses propres membres, la nomination et l'élection des membres issus des professionnels et de la société civile doivent être basées sur un processus indépendant sans interférence de la part des autres parties prenantes.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DU GMN ?

Le GMN de la FiTI est le principal organe national de décision chargé d'améliorer la transparence des pêches de votre pays.



Améliorer la crédibilité et la qualité des données sur les pêches nationales



Recommander au gouvernement des améliorations en matière de transparence des pêches et assurer le suivi de leur mise en œuvre



Promouvoir la compréhension (et l'appréciation) du secteur de la pêche du pays par le public



Contribuer à l'élaboration de politiques et à la gouvernance des pêches fondées sur l'information



Surveiller la conformité des efforts nationaux par rapport à la norme internationale de la FiTI

QU'ATTEND-ON DE CHAQUE MEMBRE DU GMN ?

- Consacrer du temps à la participation aux réunions régulières (par exemple trimestrielles) du GMN
- Diffuser proactivement les informations issues du processus FiTI
- Communiquer avec les parties prenantes intéressées (y compris celles qui ne font pas partie du GMN)
- Identifier les opportunités de renforcement des débats publics et de la prise de décision inclusive
- Adhérer aux normes de conduite respectueuse, éthique et professionnelle, telles qu'énoncées dans le Code de conduite de la FiTI.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'ÊTRE MEMBRE DU GMN ?

- Être à l'avant-garde pour recommander des améliorations concernant l'accès des informations sur la pêche au public et la gouvernance inclusive.
- Travailler en réseau avec des pairs du secteur de la pêche de votre pays.
- S'informer sur les bonnes pratiques mondiales en matière de transparence des pêches et sur des efforts plus larges en faveur d'un Gouvernement ouvert
- Protéger votre secteur de la pêche contre la désinformation et la publicité négative injuste.
- Participer à des échanges de connaissances régionaux avec les membres d'autres GMN.

Les membres du GMN de la FiTI ont droit à un environnement favorable, par exemple participer aux débats publics sur le processus FiTI ou exprimer leurs opinions sur la FiTI sans contrainte, coercition ou représailles.

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons construire un avenir plus transparent, plus équitable et plus durable pour nos pêcheries.

